



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal au Conseil général du 20 mai 2021
Point 3 de l'ordre du jour
Choix du mode de convocation

1. Introduction

L'article 29 du règlement du Conseil général stipule :

- ¹ Les convocations sont adressées :
- a. Personnellement au moins 20 jours avant la date de la séance, par courrier électronique ou par courrier postal sur demande;
 - b. Par publication dans la Feuille officielle et sur le site internet de la Commune, au moins-10 jours avant la date de la séance.

2. Conclusion

Le Conseil communal invite à privilégier la convocation par courrier électronique pour des raisons pratiques ainsi que par respect du Label Cité de l'Energie.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 3 mai 2021.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

M. Dubey



Le Syndic

D. Bonny

Conseiller communal responsable : M. David Bonny, Syndic